

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 06 juillet 2022

Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

Présents :

M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne.
Mme NOGARO – Adjointe Développement économique, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et Agriculture Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements, Communauté de communes Le Seignanx.
M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué Ports et aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. GONZALEZ – Maire, Ville de Boucau.
Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.
M. MABILLET – Adjoint Transition écologique, Mobilité, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.
Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.
M. PAULY – Conseiller municipal, Ville de Bayonne.
M. GUNSETT – Directeur Administratif et Financier des Services Techniques, Ville d'Anglet.
M. JOUVE – Technicien Environnement, Ville de Tarnos.
M. AGOSTINI – Adjoint sous-direction du Port de Bayonne, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. MARTY – Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE
M. LAJUSTICIA – Responsable Adjoint chargé de l'exploitation, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.
M. BIDART – Chef de l'unité Police de l'Eau Pays Basque, DDTM64.
M. DUBERT – Responsable Antenne Bayonne, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.
M. BERTRAND – Ingénieur Environnement Santé, ARS Nouvelle-Aquitaine.
M. JAVELOT – Chargé de mission, Communauté de communes Le Seignanx.
M. KHAMMOUNI – Directeur TIMAC AGRO.
Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.
Mme CECCATO – Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.
Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.
Mme MONTOYA – Coordinatrice Environnement, CELSA France.
M. REAU – Directeur Exploitation, SOTRAMAB
M. HAUSSER – Commandant de Port, Capitainerie. (Visio).
M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.
M. ARDIACO – Représentant ADALA.
M. VIDAL – SOS Littoral Angloy.
M. BAYLE – Représentant SEPANSO Sud Adour.
Mme BAREILLE – Animatrice SAGE Adour aval, Institution Adour.
M. VIGÉ – Association ZIPADOUR.
M. PUSSÉ – Association ZIPADOUR.
M. MARTI – Représentant CADE.
M. MOREAU – Représentant SURFRIDER FOUNDATION.

Excusés :

Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).
M. LUSSON – Directeur, ALKION TERMINAL BAYONNE.
Mme COLIN – Directrice Transition Ecologique et Energétique, CAPB.
Mme DELAVENNE – Association IDEAL.
M. GUIHARD – Directeur MAISICA et Président PBA.
M. CINGAL – Président SEPANSO 40.
M. BILHERE – Représentant AMIC.

Animation :

M. Valérie BÉDÈRE – ECOSCOPE.

ORDRE DU JOUR

La Capitainerie/Les Affaires maritimes – sujet reprogrammé en plénière de rentrée.

-La gestion des eaux de ballast – M. HAUSSER, Commandant du Port de Bayonne.

-La pollution de l'air relative aux navires - M. BONNAMY, Inspecteur du Centre de sécurité des navires.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque

-La quantification des flux en nutriments azotés et phosphatés des secteurs « côtiers basques » et « Adour aval » - Mme SARRADE, Directrice Littoral et Milieux naturels.

La commune de Tarnos

-La présentation du réseau d'eaux pluviales de la Route du Port / Route de la Barre – M. JOUVE, Service Environnement Ville de Tarnos.

Les questions diverses

-Le document affiché présente l'ensemble des demandes avec les modalités de traitement.

Ouverture de la séance

M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne

Mesdames et Messieurs, je vous propose que l'on commence notre réunion.

Je vous présente les excuses de Laurence HARDOUIN, Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour qui est empêchée par des obsèques et m'a demandé, si vous en êtes d'accord, de prendre sa place pour la Présidence de cette réunion du SPPPI.

Je vous précise également que le point qui devait être traité par le Commandant HAUSSER est reporté à la prochaine plénière pour cause de COVID.

Cette plénière s'articule en 2 temps :

-La première séquence d'une heure maximum sera consacrée aux interventions sur des sujets soulevés par les associations du SPPPI.

-La seconde séquence de deux heures permettra d'apporter des éléments de réponses à une partie des questions diverses formulées par les associations du SPPPI.

La quantification des flux en nutriments azotés et phosphatés des secteurs « côtiers basques » et « Adour aval » - Mme SARRADE, Directrice Littoral et Milieux naturels.

La présentation qui suit est issue d'un rapport de stage de 6 mois (et non d'une thèse comme écrit dans la presse) d'une étudiante en Master 2 de l'UPPA.



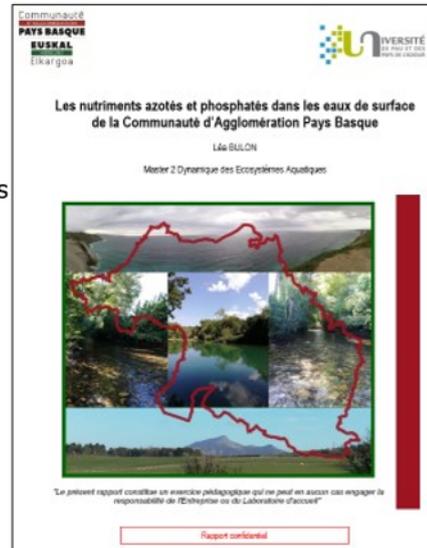
**Quantification des flux en
nutriments azotés et phosphatés
des secteurs « côtiers basques »
et « Adour aval »**

CAPB
Direction « Littoral et Milieux Naturels »

S3PI Mercredi 6 juillet 2022

Objectifs :

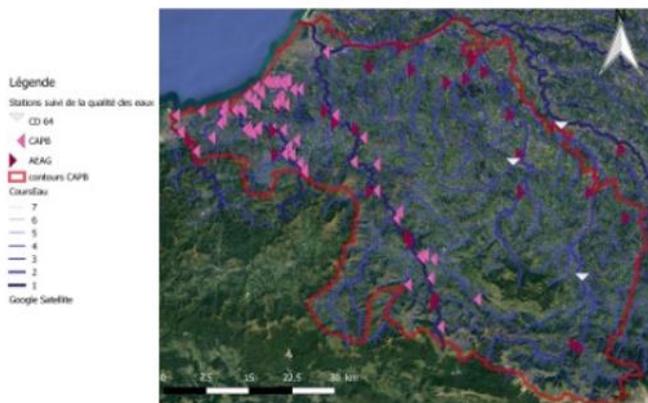
- Réaliser l'état des lieux de la qualité des cours d'eau de la CAPB (côtiers basques et Adour aval) vis à vis des nutriments azotés et phosphatés .
- Analyser l'évolution des concentrations au cours du temps.
- Estimer et comparer les flux de nutriments provenant des cours d'eau et des STEPs.



 2

Méthodologie

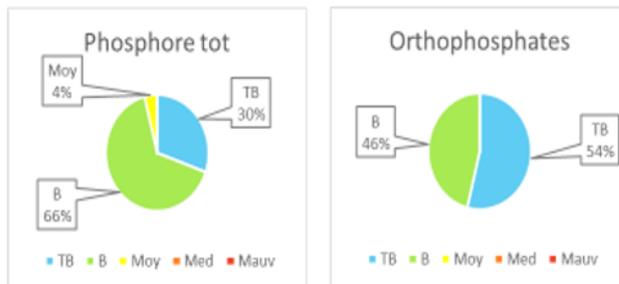
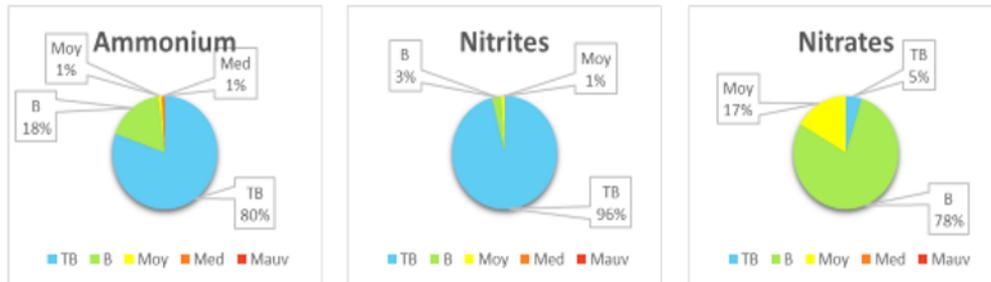
- Synthèse et recueil des données disponibles à l'échelle du territoire de la CAPB:
 - Important travail bibliographique .
 - Données de concentration en ammonium, nitrites, nitrates, phosphore total et orthophosphates issues :
 - Des réseaux de suivis de la qualité de l'eau (cours d'eau 102 et eaux côtières 3) : Agence de l'eau , département, CAPB et Ifremer,
 - Des STEPs du littoral et de l'estuaire de l'Adour de la CAPB (9 STEPs).



- Stations de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de la CAPB en 2019.

 3

Résultats : concentrations en nutriments dans les cours d'eau



→ Bonne / très bonne qualité de l'eau sur la majorité des 102 stations

→ Nitrates paramètre le plus déclassant



Résultats : évolution des concentrations sur les côtières basques

Tendances détectées sur l'évolution des concentrations en nutriments sur les stations de suivis de la qualité de l'eau de l'Adour de la Nivelle et de la Bidassoa.

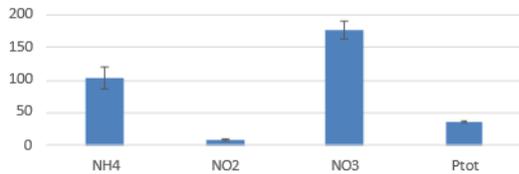
Paramètre	Fleuve	Moyenne	Ecart type
Nitrates	Adour 1976-2019	→	7.81 / 3.40
	Nivelle 1973-2019	↗	4.03 / 2.79
	Bidassoa 1975-2018	↗	3.35 / 1.88
Nitrites	Adour 1976-2019	↘	0.10 / 0.12
	Nivelle 1972-2019	↘	0.07 / 0.12
	Bidassoa 1975-2018	↘	0.08 / 0.10
Ammonium	Adour 1978-2019	↘	0.19 / 0.24
	Nivelle 1973-2019	↘	0.17 / 0.29
	Bidassoa 1975-2018	↘	0.39 / 1.16
Orthophosphates	Adour 1976-2019	↘	0.17 / 0.15
	Nivelle 1973-2019	↘	0.09 / 0.09
	Bidassoa 1975-2018	↘	0.15 / 0.18
Phosphore tot	Adour 1985-2019	↘	0.16 / 0.34
	Nivelle 2000-2019	↘	0.05 / 0.06
	Bidassoa 2000-2018	↘	0.05 / 0.05



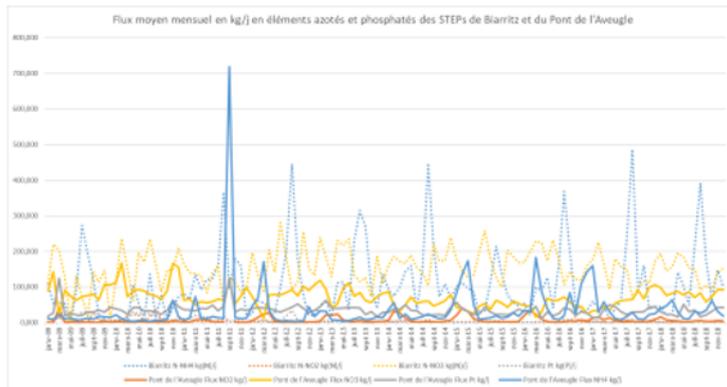
Les baisses constatées sont liées à la disparition de ces molécules dans les produits ménagers.

Résultats : flux de nutriments des STEPs

Rejets moyens d'éléments azotés et phosphatés en t/an des Steps du littoral de la CAPB



→ Les nitrates élément le plus rejeté par les STEPs



→ Importante variation des flux :

- Saisonnalité
- Épisodes pluvieux

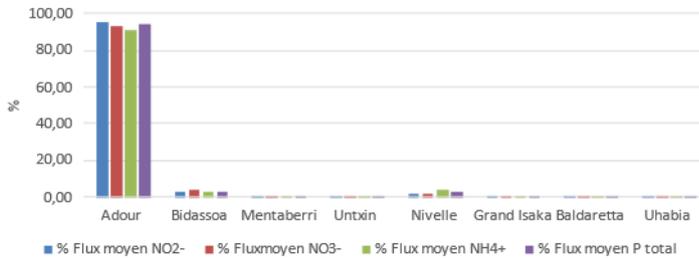


Au moment de l'étude, les STEP ne sont pas équipées de traitement pour les nutriments azotés et phosphatés qui ne sont pas imposés par la réglementation. Depuis, la CAPB s'est engagée à faire le maximum pour mettre en place ces traitements dès que des travaux seraient programmés sur ces stations. Ces sont des traitements très coûteux qui nécessitent une emprise foncière assez conséquente pour les installations.

On peut noter également que l'apport dans le milieu naturel est très lié à la saison avec de fortes variations de flux notamment par temps de pluie.

Résultats : flux de nutriments des cours d'eau

Représentation de la part de flux de chaque cours d'eau pour chaque éléments en pourcentage



→ L'Adour représente plus de 90% des flux des cours d'eau pour l'ensemble des éléments

→ Fortes variations liées aux débits (périodes de crues)

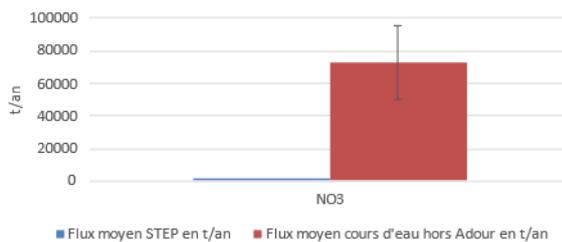
	Adour	Bidasoa	Mentaberri	Urtxin	Nivelle	Grand Isaka	Baldaretta	Uhabia
Flux moyen NO2- en t/an	485,615	13,288	0,193	0,960	6,338	0,300	0,057	1,702
Flux moyen NO3- en t/an	68176,340	2576,986	36,922	250,348	1384,929	62,340	34,991	201,663
Flux moyen NH4+ en t/an	700,882	23,650	0,432	3,334	31,995	1,987	0,234	5,375
Flux moyen P total en t/an	708,552	21,476	0,266	2,041	36,871	0,745	0,135	2,745

→ Nitrates élément dont le flux est le plus important



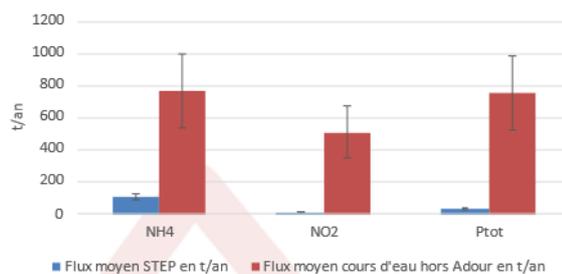
Résultats : comparaison flux STEPs et cours d'eau

Flux moyen annuel de nitrates des STEPs et des cours d'eau



	NH4	NO2	NO3	Ptot
Contribution flux STEPs en %	11,9	1,6	0,2	4,6
Contribution flux cours d'eau en %	88,1	98,4	99,8	95,4

Flux moyen annuel d'ammonium, nitrites et phosphore total des STEPs et des cours d'eau



→ Les cours d'eau représentent plus de 90% des apports en nutriments dans les eaux littorales

→ L'Adour principal contributeur



Conclusion :

- Aujourd'hui, sur la base des estimations de flux réalisées dans ce diagnostic, l'Adour représente à lui seul 90% des apports en nutriments sur le littoral, les apports des STEPs et des autres fleuves sont donc minoritaires.
- Pour autant, on constate un manque de données (historique, fréquence des mesures, données de débit),
- D'autres facteurs sont à prendre en compte pour l'estimation des flux (influence de la marée, ensemble des bassins versants...),
- C'est pourquoi la CAPB poursuit les suivis avec des fréquences plus importantes pour mieux appréhender les variations temporelles dans la perspective d'affiner la connaissance sur les apports lors d'évènements extrêmes (crues en particulier), et en fonction des variations saisonnières.



Depuis 2019 :

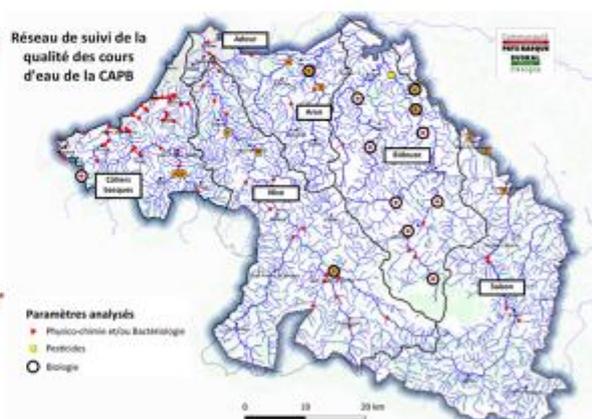
→ Création d'un réseau de suivi à l'échelle Pays Basque en 2020

FINANCEMENT
AEAG

Réseau de 90 stations réparties sur l'ensemble des 5 bassins versants

- Physico-chimie et bactériologie
- Pesticides
- Macro-invertébrés et diatomées

Et ce en complément des suivis réalisés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques



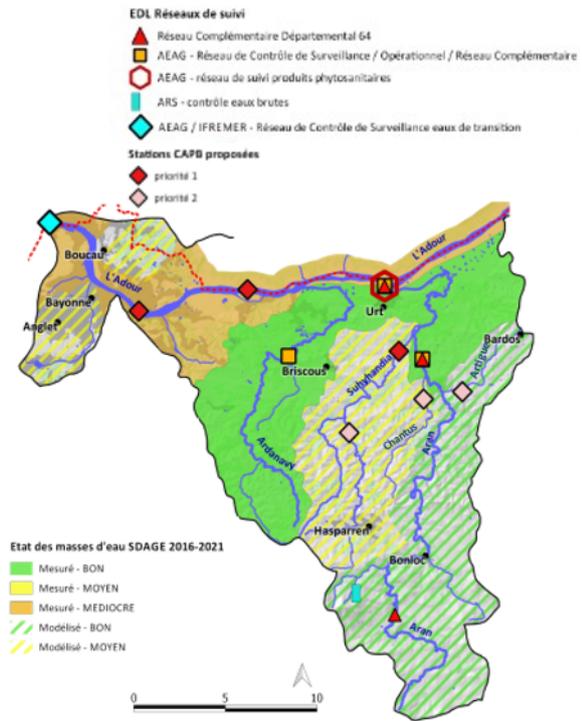
Depuis 2019 :

Réseau AEAG et CD64 existant :

- **Adour:** 1 station AEAG et CD64 pour état écologique, bactériologie et phytosanitaires à Urt + autres stations en amont ;
1 station AEAG Ifremer à l'embouchure: suivi physico-chimique et contaminantseau
- **Aran / Ardanavy** → peu de données
3 stations AEAG et CD 64 suivies 6 à 12 fois par an dont une nouvelle créée en 2019

Réseau CAPB (8 stations) :

- suivi physico-chimique et bactériologique sur l'Adour
(3 stations) : Adour pont rouge, Adour Port de l'Aiguette et au Moulin d'Esbouc
- suivi physico-chimique de l'Aran : masse d'eau Suhyhandia et ruisseaux de Chantus, d'Hazketa et d'Artigue + hydrobiologie sur Suhyhandia
(4 stations)
- suivi physico-chimique de l'Ardanavy à Urcuit
(1 station)





- Initié par la CAPB, portage par le Groupement d'Intérêt Scientifique « Littoral basque » : mise en place d'un Groupe de travail pour améliorer les connaissances sur les nutriments et faisant lien avec différents phénomènes (Liga, Microalgue *Ostreopsis*, ...)
- <https://gis-littoral.communaute-paysbasque.fr/>

Objectifs

→ Acquisition de connaissances pour :

- Connaître la dynamique spatiale et temporelle du Liga localement
- Comprendre le phénomène d'apparition et de dispersion du Liga
- Caractériser les potentielles sources de nutriments (en termes de composition, d'origine et de dynamique)
- Connaître l'impact du Liga sur l'environnement et l'homme



Questions-Réponses :

Michel BOTELLA

Le phosphate démarre avec les importations de minerais dans des conditions parfois polluantes du fait des émissions de poussières. Il y a ensuite la fabrication pour laquelle des efforts ont été annoncés. On s'interroge sur le devenir du phosphate dans les terrains, une fois épandu. Le lessivage entretient le phénomène d'eutrophisation et de production de liga. Nous sommes demandeurs d'informations à ce sujet car l'économie de la pêche côtière est mise en cause par le liga. Je rappelle qu'en 2004, l'UPPA a proposé un réseau de mesure entre le Bec des Gaves et l'embouchure. La gouvernance locale n'en a pas voulu. En 2010, M. GUYOT, Préfet des Landes, a relancé cette volonté. Là encore, la politique locale a fait échouer ce projet.

Nous renouvelons cette demande d'un réseau de mesure de la qualité des eaux entre le Bec des Gaves et l'embouchure. Nous posons la question à l'Etat, à la CAPB, aux Départements et à la Région.

Philippe LE MOING-SURZUR

Ces projets ont été envisagés à une époque où la répartition des compétences et des services étaient autres.

Bernard MARTI

On peut regretter de n'avoir aucun résultat de ce qui se passe sur la rive droite, la partie landaise, de l'Adour.

Caroline SARRADE

Il y a certainement des éléments côté landais. Le travail est amorcé au niveau du SAGE. On a également une convention entre la Région et la CAPB concernant l'estuaire de l'Adour. La prise de conscience est bien présente. Il y a déjà 8 stations sur l'Adour et une volonté d'en équiper de nouvelles à haute fréquence.

M. BAYLE

A-t-on une idée de l'additionnel entre l'amont et l'aval ? La partie qui contribue le plus en azote est-elle en amont ou en aval ?

Caroline SARRADE

On raisonne en terme de flux. Si on traverse en secteur urbanisé, forcément on a des concentrations plus importantes en aval. On a regardé les flux pour avoir une idée de l'évolution des concentrations sur le cours d'eau. Il faudra remonter plus en amont pour identifier les sources de ces nutriments.

Philippe LE MOING-SURZUR

Ces données sont-elles publiques ? Accessibles en ligne ?

Caroline SARRADE

Elles sont publiques via le site de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Marie BAREILLE

Le SAGE Adour aval a été approuvé en mars 2022. La CLE est interpellée sur ce sujet. On a pour ambition de travailler à une échelle élargie. Le bassin de l'Adour est vaste. Il y a plusieurs réseaux de mesures qui compilent des données. On a beaucoup de données et de recherches en cours sur le secteur du bassin de l'Adour.

Michel BOTELLA

Est-ce qu'en 2022, on pourra avoir un réseau de mesure qui concentre toutes les données ? Je pose la question à l'Etat.

Philippe LE MOING-SURZUR

L'Etat n'est pas un opérateur dans ce domaine et s'appuie sur les organismes qui en ont la compétence. Je prends note mais je n'ai pas de réponse à vous apporter en séance.

Mathieu BERGE

Qui s'oppose à ce qu'on fasse des mesures ? En tant que gestionnaire du port, nous sommes favorables.

Michel BOTELLA

Je sollicite les collectivités, communes, EPCI, départements et région pour la mise en œuvre des technologies de contrôle et d'information, quasi instantannée, dans la perspective d'une information objective qui est due aux citoyens.

La présentation du réseau d'eaux pluviales de la Route du Port / Route de la Barre –

M. JOUVE, Service Environnement Ville de Tarnos.

La présentation porte sur le réseau pluvial de la commune de Tarnos avec un zoom sur le Port et route de la Barre.



LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE

*Plénière SPPPI Estuaire Adour
6 juillet 2022*



LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE

Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

1) La gestion des eaux pluviales sur la commune de Tarnos

- ⇒ 1.1) Le zonage d'assainissement pluvial
- ⇒ 1.2) Le réseau communal d'eaux pluviales

2) Le réseau d'eaux pluviales de la route du Port / de la Barre

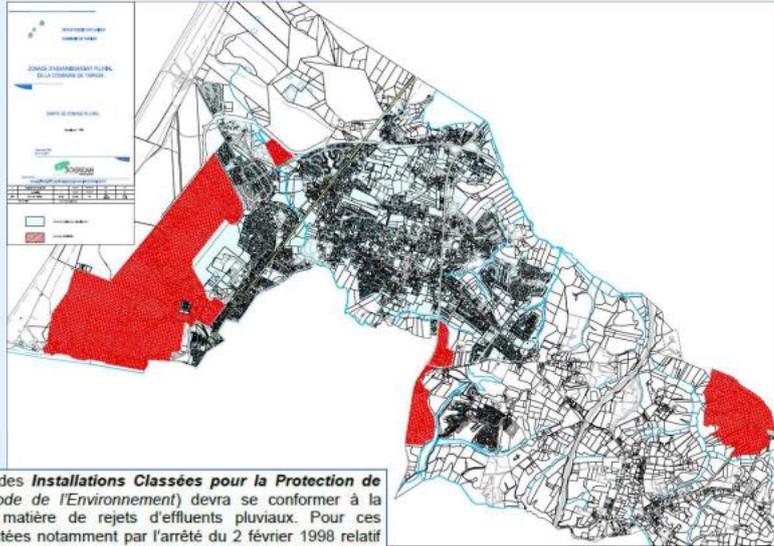
- ⇒ 2.1) Plan du réseau
- ⇒ 2.2) Investigations réalisées



LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE
Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

⇒ 1.1) Le zonage d'assainissement pluvial

- 2012 : **Approbation zonage**
 - Aménagements du réseau
 - Règles de gestion des eaux
- Zone de **maîtrise du ruissellement pluvial**
- Zone de **dépollution** des eaux pluviales
- Cas particulier des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** :
 - Arrêté du 2 février 1998
 - Prescriptions particulières



Enfin, toute installation relevant du régime des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Titre I du livre V du Code de l'Environnement)** devra se conformer à la réglementation qui lui est applicable en matière de rejets d'effluents pluviaux. Pour ces installations, les prescriptions générales édictées notamment par l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux émissions de toute nature des I.C.P.E. et les prescriptions particulières des arrêtés préfectoraux prévalent sur le présent règlement.

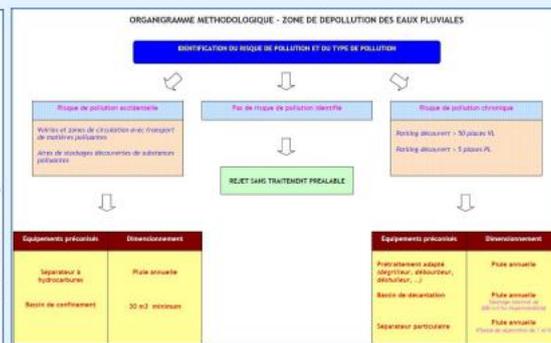
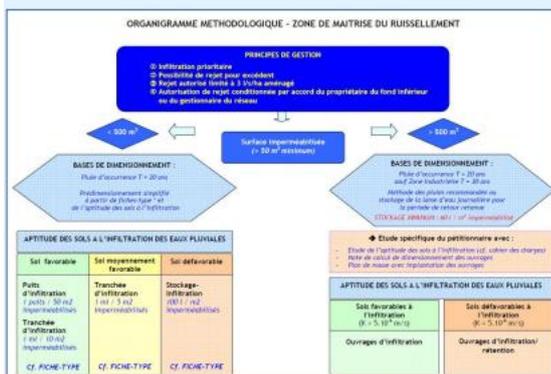


LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE
Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

⇒ 1.1) Le zonage d'assainissement pluvial

Zone de maîtrise du ruissellement pluvial

Zone de dépollution des eaux pluviales





LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE
Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

⇒ 1.2) Le réseau communal d'eaux pluviales



LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE
Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

⇒ 2.1) Plan du réseau EP de la route du Port / de la Barre



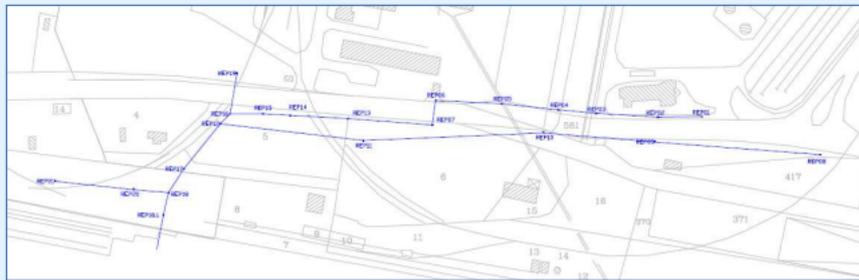


LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES DE LA ROUTE DU PORT / DE LA BARRE

Plénière SPPPI Estuaire Adour - 6 juillet 2022

⇒ 2.1) Investigations réalisées

- Inspections télévisées du réseau EP réalisées en 2010 et 2017
- Nature des eaux collectées par le réseau (valable en 2018) :
 - ⇒ Eaux de ruissellement de voirie
 - ⇒ Eaux traitées de STEP (ALKION)
 - ⇒ Eaux de réseau privé d'eau pluviale (ALKION)
 - ⇒ Eaux de filière ANC non conforme (ALKION)
 - ⇒ Eaux de ruissellement de voirie privée (ALKION et TIMAC AGRO)
 - ⇒ Eaux de refroidissement (TIMAC AGRO)



TIMAC AGRO

Le site a connu des évolutions par l'utilisation de l'eau industrielle pour le refroidissement d'un process. L'eau est rejetée directement à l'Adour sans modification de sa composition. Ce rejet est surveillé et affiche un respect constant de la température notamment.

Michel BOTELLA

La pollution du transbordement d'engrais et les poussières de l'aciérie, notamment, suscitent des inquiétudes en termes de qualité des rejets d'eaux pluviales.

Par rapport aux éléments présentés, il faudrait avoir les informations concernant les contrôles effectués sur les rejets d'ALKION que vous évoquez.

Alexandre JOUVE

Le SPANC a étudié ce rejet et a conclu à l'absence de nuisance.

Michel BOTELLA

Il y a d'autres exutoires notamment deux rejets en amont (RD49 et RD50 selon le plan DREAL) et un au niveau de SOCADOUR (les plus en aval RD 54 et ou RD 53 du même plan) qui n'apparaissent pas sur CETTE présentation qu'il y a lieu d'actualiser.

Frédéric DUBERT

Il y a deux exutoires n°40 et 41 sur le plan.

Jean-Claude ARDIACO

Où se trouve celui de Laminoirs des Landes ?

Frédéric DUBERT

A l'aval du RD39, probablement le RD25.

Mathieu BERGE

Ce sujet est un serpent de mer. Il faut qu'on avance. On fera une présentation en septembre des informations dont on dispose. C'est un dossier très long mais on poursuit nos travaux pour avancer dans la démarche d'identification des rejets sur une dizaine d'exutoires qui nous posent problème.

Aymeric BAYLE

Les matériaux qui tombent sur la route et partent à l'Adour ? ça ne choque que moi ?

Freddy LAJUSTICIA

Toute la partie des quais, en aval du transformateur, est connectée au débourbeur. On collecte et on pré-traite à partir de la moitié des quais.

Philippe LE MOING-SURZUR

Le nettoyage incombe à celui qui dépose des matériaux sur la route. On ne peut pas mettre des ouvrages partout pour quelques accidents ponctuels. Lorsque c'est nécessaire, les procédures d'intervention d'urgence sont mises en œuvre.

Aymeric BAYLE

N'est-il pas possible de raccorder cette route au SYDEC ?

Alain REAU

Tous les camions et tracteurs effectuant le brouettage sont bâchés. Lorsqu'il arrive un déversement, notamment dans le virage, nous passons la balayeuse en fin de journée.

Aymeric BAYLE

C'est une contribution de plus de toutes celles qui ont déjà lieu par temps de pluie et elle abonde la pollution à l'Adour.

Michel BOTELLA

Nous devons absolument protéger l'écosystème Adour qui fait parti de la vie de la cité. Il serait intéressant d'avoir l'avis de l'OFB qui a pour mission de constater les impacts sur les écosystèmes et ce en lien avec notre demande relative au COPIL Natura 2000 Adour.

Questions diverses

M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne

Comme convenu, nous allons passer en revue les questions qui ont été portées à l'ordre du jour à la demande des associations. Nous commençons par le sujet de la tourbe.

Freddy LAJUSTICIA – CCIBPB

Je vais vous présenter la nouvelle procédure, mise en place sur le Port pour faire suite aux plaintes relatives aux dépôts de poussières issus des stockages de tourbe sur Saint Bernard. Des conditions exceptionnelles ont conduit à des envols qui ont arrosé le quartier.

On a toujours eu des stockages de tourbe à Saint Bernard. En 10 ans, on n'a eu aucune plainte.

On avait demandé au manutentionnaire de stocker au maximum sur ces zones qui chaque année sont le lieu d'implantation sauvage de caravanes. Il faut savoir également que beaucoup de tourbes proviennent de Russie et Ukraine. Dans les circonstances actuelles, nous avons eu une forte demande de nos produits qui proviennent de Finlande, Léttonie, etc, et de ce fait, nous avons un surstock de ces marchandises.

Là où nous avons 2 à 3 tas, aujourd'hui, nous en avons 7.

Les tas sont imposants et hauts et nous avons eu des conditions très défavorables.

On a déplacé les zones de stockage de sorte qu'on évite celle qui était faite sur quai et qui était exposée aux vents dominants. On positionnera les tas, par zone de priorité, en fonction de l'exposition et du risque d'émission de poussières. On ne travaillera pas la tourbe par vent >50km/h. On va également procéder à une aspersion quand on travaillera ce produit.

On a toujours la procédure d'arrêt de la manutention si elle n'est pas satisfaisante du point de vue de l'environnement.

A la fin de la manutention, un balayage est effectué.

Des plaquettes de mesure de retombées des poussières ont été positionnées en limite de propriété. Elles nous permettront de vérifier les éventuels dépassements par rapport au bruit de fond.

Une barrière végétalisée est prévue sur la limite en bord de route.

On écouterà les résultats et on fera évoluer la procédure si besoin (déjà en version 3).

Nous ne sommes pas en capacité de réaliser ces stockages sur les autres zones portuaires.

CCI de Bayonne Pays Basque	Consigne	21/06/2022 Version 3	CO463 Page 1 / 1
Stockage & manutention de tourbe			



Avant la manutention navire ou reprise sur stockage



Les conditions de vent prévues seront analysées en amont de l'activité et la manutention ne sera autorisée qu'en dessous de 50 km/h, vent défavorable.

Un système d'aspersion d'eau sera installé en fonction de la direction du vent pour rabattre les poussières (essais juin 2022).

Durant la manutention navire ou reprise sur stockage



Si les services de la CCI BPB ou de l'autorité portuaire estiment la pollution atmosphérique du produit inacceptable avec dépôt significatif de poussières hors des limites de la concession, la capitainerie est alertée.

Le représentant de la capitainerie, accompagné si besoin d'un inspecteur DREAL, pourra décider d'interdire la manutention du produit jusqu'au retour de conditions climatiques satisfaisantes.

Le cas échéant un communiqué S3PI sera mis en ligne.



A la fin du stockage et par temps sec, la surface du tas pourra être arrosée pour stabilisation des fines.



La hauteur de stockage maximum est fixée à 7m.



Le nettoyage des quais sera assuré par le manutentionnaire afin de prévenir les pollutions par envol.

Dispositions complémentaires

- Des plaquettes de mesures de retombées de poussières seront installées et analysées en limite de propriété.
- La CCIBPB s'engage à implanter un écran végétal en limite de propriété, sur la partie aval de la zone.
- Suivi des résultats et amélioration continue de la procédure.

CCI de Bayonne Pays Basque	Consigne	21/06/2022 Version 3	CO463 Page 1 / 1
Stockage & manutention de tourbe			



Questions-Réponses

Michel BOTELLA

En tant que représentant de l'Association des Habitants du Quartier Saint Bernard et SEPANSO, je pense qu'on a eu une mobilisation forte avec une revendication qui est de déménager cette tourbe pour le respect du cadre de vie, de la santé et du milieu Adour. Il n'est pas normal qu'on se retrouve dans cette configuration en 2022.

On s'interroge sur l'aspect réglementaire des zones de stockages.

Freddy LAJUSTICIA

Les zones sont soumises au régime ICPE à Autorisation (bois, charbon, ferraille et dérivés).

Un bassin de rétention collecte les effluents qui passent ensuite par un séparateur hydrocarbures avant rejet.

La procédure est prévue pour qu'il n'y ait plus d'épisode tel que celui connu en février. Déplacer la tourbe n'est pas la solution.

Michel BOTELLA

Les citoyens sont agressés au quotidien par cette activité qui ne maîtrise pas ses rejets. S'il s'agit d'une ICPE, il ne peut y avoir aucun rejet.

Nous posons la question à l'ARS de l'intervention d'un médecin qui pourrait répondre aux inquiétudes des riverains et au constat d'un médecin local. Nous interrogeons également la Police de l'Eau, DDTM ainsi que la Police de l'Environnement, Capitainerie. Il s'agit d'une situation d'agression des citoyens et du milieu. Il serait utile d'avoir une appréciation de l'OFB.

Je rappelle qu'il y a un commerce qui est victime de ces agressions.

Freddy LAJUSTICIA

Je ne nie pas l'impact.

Je rencontre souvent le commerçant que vous évoquez. Il m'a affirmé que depuis les 2 épisodes problématiques, il n'a pas eu à subir de poussières.

La route a été noire sur un épisode. Une autre journée, la poussière a également été très présente. Je rappelle qu'il s'agit de tourbe, telle que celle qui est utilisée dans les jardins.

Philippe LE MOING-SURZUR

Dès que j'ai eu connaissance de cet événement, j'ai appelé immédiatement le Port pour que la situation cesse. M. DUBERT est intervenu et nous avons fait les diligences nécessaires pour vérifier la bonne application des règles.

Jean-Claude ARDIACO

Avez-vous des fiches de sécurité ? Les canadiens ont fait des études qui révèlent la présence de champignons et de silice avec des pathologies associées des reins et des poumons. Pourquoi ne pas utiliser l'ancien bâtiment de SOCADOUR pour ce stockage ?

Freddy LAJUSTICIA

Toutes les poussières sont dangereuses à respirer. Nous avons des analyses en nombre et ce produit est exempt de toutes substances nocives.

Le bâtiment que vous citez abrite un stockage d'engrais.

Alain REAU

Nous travaillons avec la CCI pour réduire les émissions de poussières. Nous avons demandé aux importateurs de nous donner les fiches produits.

On a eu un problème en février en présence de tourbe très légère. Nous travaillons sur plusieurs systèmes pour résoudre ces problèmes, notamment des brumisateurs qui feront écran et éviteront les envols. Nous avons également prévu de déplacer les stocks en fonction de leur densité.

Freddy LAJUSTICIA

La tourbe n'étant pas un produit dangereux, nous n'avons pas de fiches de données de sécurité mais des fiches produits.

Bernard MARTI

La tourbe en évoluant donne du charbon. Le charbon est responsable de la silicose.

Michel BOTELLA

Demande s'il y a un résultat sur la présence de radioactivité.

Les brises emportent les poussières qui se déposent partout. Nous demandons à la CAPB, dans le prolongement de l'étude de zone, s'il est possible d'avoir un contrôle des retombées dans le quartier.

Valérie DEQUEKER

Les tas de tourbe sont stockés pendant combien de temps avant de repartir ? Pourquoi n'avoir pas prévu un hangar de stockage supplémentaire depuis le temps que ce stockage existe sur le Port de Bayonne ?

Alain REAU

Il s'agit d'un stockage permanent qui est réalisé depuis 17 ans. Les stocks sont un peu plus importants au printemps, saison de jardinage. Les produits partent pour leur ensachage et vente en jardinerie.

Freddy LAJUSTICIA

La question d'un hangar ne se pose pas puisque cela fait 17 ans que nous stockons sans aucun problème. On a vécu deux épisodes d'une situation exceptionnelle. On fait en sorte d'y remédier et de revenir à la normale. A partir du moment où on retrouve les conditions correctes qui étaient présentes jusque-là, il n'y a aucun intérêt à stocker la tourbe à couvert.

On a déjà commencé à évacuer en priorité les zones qui émettent le plus.

Michel BOTELLA

Peut-on savoir s'il y a eu une action de demande de débarquement de tourbe dans ce volume ? Il semblerait qu'il n'y ait pas de trace au niveau du CODERST concernant ce produit.

Frédéric DUBERT

Il s'agit d'une installation classée. Cette plateforme permet de stocker le charbon et les combustibles équivalents donc la tourbe est bien autorisée. Le stockage doit répondre aux exigences de l'arrêté d'autorisation, en particulier pour les retombées de poussières. Il est prévu

que soient transmis les résultats du réseau de relevés des poussières qui a été mis en place. Les seuils réglementaires sont fixés.

Freddy LAJUSTICIA

Même si les résultats nous positionnent en deçà des seuils réglementaires, nous maintiendrons les mesures préventives et correctives mises en place.

Aymeric BAYLE

Les plaquettes sont mises en place quand il y a des alertes ou bien toute l'année ?

Freddy LAJUSTICIA

On a mesuré le bruit de fond avant de démarrer le trafic, par le biais des plaquettes. Quand on stocke un produit ciblé « poussières », on positionne les plaquettes pendant un mois et on vérifie si les seuils sont respectés.

Mathieu BERGE

J'ai partagé les inquiétudes de la population. En tant que propriétaire du Port, j'ai contacté la CCI pour que les mesures soient rapidement prises. J'ai confiance pour la gestion à venir de ces trafics.

Je tiens à ajouter que la collectivité territoriale Région, a d'autres ambitions pour cette zone du banc St Bernard. Si dans 10-15 ans on a encore du vrac à cet endroit, on aura échoué. Du fait des difficultés, notamment de navigabilité, la volonté est de donner une vocation plus technologique et industrielle compatible avec le cadre de vie des quartiers. Je vous propose de présenter la cartographie lors d'une prochaine session du SPPPI. On est dans une phase de transition entre le Port du 19^{ème} siècle et celui du 21^{ème}.

Michel BOTELLA

Dans ce projet, les riverains sont demandeurs de déchausser le comblement contre les ouvrages remarquables du 19^{ème} siècle au niveau de FERTILADOUR.

Nous demandons aussi des informations sur l'avenir du terrain de FERTILADOUR ainsi que de l'ancien dépôt de Raffineries du Midi.

Mathieu BERGE

Notre volonté est bien d'arriver à un niveau de dépollution qui permettra d'améliorer globalement l'exploitation de la rive droite du Port. On a un dialogue avec TIMAC AGRO. Personne ne souhaite laisser une jachère sur le Port de Bayonne.

Christophe BERTRAND

Je suis à votre disposition pour établir un contact avec le médecin de l'ARS en cas de besoin, notamment si un médecin souhaite signaler des éléments particuliers sur le secteur.

Patrick VIGE

Le seuil d'acceptabilité de la population est atteint. On n'est pas rassuré du tout par l'explication qui est donnée par l'exploitant. Il faudrait trouver une solution autre pour stocker dans un hangar ou sous bâche. Il a fallu un incident pour mettre en évidence ce qui est inacceptable mais cela n'est pas exceptionnel que l'on parle de bruit, de poussières ou d'odeurs. Il faut être pragmatique et trouver des solutions.

Philippe LE MOING-SURZUR

Je remercie tous les parties prenantes d'avoir apporter leurs éléments de réponses. Je vous propose de balayer la suite des sujets. Je rappelle que les questions diverses, après avoir été enregistrées, ont été diffusées aux services compétents. Certains sujets sont déjà programmés pour les prochaines plénières, d'autres le seront ultérieurement.

Frédéric DUBERT

Nous avons créé une database avec tous les documents, arrêtés d'autorisation et arrêtés complémentaires en vigueur sur le périmètre du SPPPI.

Les rapports de CELSA France sont disponibles. Il n'y a pas de dépassement de seuils pour l'Arsenic et le Nickel pour 2021 et début 2022.

Tous les éléments transmis par la DREAL seront joints au compte-rendu de la plénière.

Jean VIDAL

La question était de connaître les résultats des contrôles et des autocontrôles effectués par la DREAL. N'ayant aucune réponse, on avait demandé les adresses pour accéder à ces données. Je renouvelle la demande initiale qui est d'avoir, à chaque réunion du SPPPI, un tableau de bord qui fait apparaître les résultats des contrôles et autocontrôles, avec les dysfonctionnements connus, pour les installations du Port que nous avons ciblées.

Philippe LE MOING-SURZUR

Vous consultez la base de données et si besoin on en reparlera à la prochaine réunion.

Frédéric DUBERT

On a proposé à Raffineries du Midi et aux services de l'Etat un projet de servitude pour le site et un projet de surveillance des eaux souterraines et du sol. On n'a pas de retour de l'exploitant pour l'instant. Dès qu'on l'aura, on pourra présenter le projet en SPPPI.

Pour FERTILADOUR, on vient de recevoir l'avis de l'ASN. Cela risque d'être plus long que ce qu'on avait envisagé. On ne sera pas en mesure de faire un arrêté de travaux dans l'immédiat au regard de l'avis de l'ASN.

Concernant les terres polluées de la cokerie des forges de l'Adour, deux arrêtés préfectoraux ont été émis en 2019 pour les servitudes et la surveillance du site qui est assurée par la CCI.

Michel BOTELLA

Les travailleurs du secteur s'interrogent devant ce tas de terres polluées qui ne se résorbe pas. On a un furoncle à hydrocarbures durs, créozote, et autres. Ne faut-il pas se poser la question de l'évacuation de ces terres ?

Frédéric DUBERT

Il n'y a ni créozote ni benzène dans ce stock. La question de l'évacuation a été posée. Le juge s'est prononcé et cette solution n'a pas été retenue.

Michel BOTELLA

La toxicité de ces terres a fait l'objet de l'arrêté préfectoral. Il y a des travailleurs autour. Nous demandons qu'elles soient évacuées. Quel délai donnez-vous pour que la pollution soit résorbée ?

Frédéric DUBERT

Ces terres resteront là sous surveillance.

Michel BOTELLA

Nous demandons les données de suivi et notamment celui des piézomètres pour le risque de pollution des nappes.

Frédéric DUBERT

Les piézomètres ne surveillent que l'absence de diffusion de la pollution. Il n'y a plus de traitement de ces terres. On n'a pas de résultats de la décroissance des hydrocarbures.

Francis GONZALEZ

Je suis très impacté par cette situation et j'aimerais connaître l'avenir de ces deux terrains. C'est un véritable gachis économique, social et environnemental. Le propriétaire est connu, l'Etat a le pouvoir et la Région est gestionnaire. Quand est-ce qu'on va faire quelque chose qui tient la route ? Ce que je crains aujourd'hui c'est que ces sites restent en état de friche. C'est agaçant de ne pas arriver à savoir ce qu'on va y faire.

Philippe LE MOING-SURZUR

Nous avons demandé un avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui est la seule compétente pour apprécier le risque lié à cette pollution. On vient de le recevoir (17 pages). On est en train de l'analyser pour voir comment on l'intègre, quelle est la portée des analyses et des prescriptions faites par l'ASN sur ce terrain et ensuite, les contraintes qu'il va falloir définir sur ce site. Il s'agit d'une étape essentielle.

Francis GONZALEZ

Je note que depuis le 17 mai, il y a un rapport de l'ASN mais je rappelle que cette situation existe depuis 25 ans. Il faut qu'on en sorte dans l'intérêt de tous, y compris de l'industriel.

Mathieu BERGE

La Région n'a jamais caché son intérêt pour le site dans la mesure où le niveau de pollution est acceptable. La Région s'est déjà positionnée auprès des industriels pour acquérir tout ou partie des terrains et y développer le Port. Pour cela, il faut que nous ayons la certitude que les niveaux de dépollution sont compatibles avec les destinations évoquées. Je suis moi aussi en attente des éléments de cet avis.

Francis GONZALEZ

Nous savons très bien qu'il est impossible de dépolluer à 100%. Il y a 3 sites différents. Raffineries du Midi et 2 lots à FERTILADOUR dont 1 avec des points très chauds. On doit pouvoir y faire une gestion différenciée.

Patrice KHAMMOUNI

On n'est pas resté sans rien faire. On a un devoir de surveillance et d'analyses diverses. On est en attente aussi de cet avis de l'ASN.

Frédéric DUBERT

Il s'agit du 4^{ème} rapport de l'ASN. Il porte sur le plan de gestion et les travaux de dépollution nécessaires pour avoir un niveau acceptable permettant de développer des activités sur ce site. L'ASN s'est appuyée sur le rapport de dépollution du Groupe ROULLIER. La prochaine étape est de bâtir un arrêté préfectoral qui permet de réaliser les travaux de dépollution, proposés par le Groupe ROULLIER avec des ajouts de l'ASN. A la fin des travaux, il y aura un arrêté de surveillance et un arrêté de servitudes. A ce jour, il n'y a pas d'impact sur l'extérieur, eaux souterraines ou radioactivité dans l'air (surveillance depuis 10 ans).

Michel BOTELLA

Nous avons manifesté nos inquiétudes pour la santé suite au premier rapport de l'ASN du fait notamment du gaz radon radioactif.

Je renouvelle également la demande concernant le stock de scories sur le terrain Salinas à Tarnos.

Frédéric DUBERT

Les scories stockées à Salinas proviennent de chez CELSA et autres aciéries du Pays Basque Sud. La société Scories de l'Atlantique a été mise en demeure d'évacuer ces produits qui ne correspondent pas aux exigences de la qualification de déchets inertes. Elle n'a pas répondu à la mise en demeure. Le Préfet des Landes a pris un arrêté d'astreinte administrative journalière qui a été par deux fois liquidée pour une somme de 15000€ environ. Deux titres de perception ont été émis par la Perception des Finances. Les comptes de la société étant vides, ils se sont avérés infructueux. On est reparti sur une procédure administrative de type consignation pour essayer d'aboutir à des travaux d'office permettant d'évacuer les matériaux.

Pascal MARTY

La dernière information est que la société Scories de l'Atlantique est en redressement. Ce stock nous gêne à plusieurs titres notamment parce qu'il est mal placé et bloque le développement d'activités. On essaye de voir de quelle façon on pourrait être autorisé à le bouger et comment faire en sorte de le concentrer sur une zone sur laquelle on pourrait le surveiller sans impact sur l'environnement. On travaille sur ces questions environnementales et juridiques.

Frédéric DUBERT

A la question sur les perturbateurs endocriniens, les actions nationales comportent une action au choix notamment celle des perturbateurs endocriniens des sites pharmaceutiques qui n'a pas été retenue en Nouvelle-Aquitaine. J'ai mis les divers documents d'information dans le dossier qui sera joint au compte-rendu.

Michel BOTELLA

Il s'agit d'une inquiétude des citoyens. Ces perturbateurs sont bien présents dans l'environnement comme on a pu le voir lors de la présentation du programme MICROPOLIT. Il s'agit d'une question de santé publique.

Christophe BERTRAND

Effectivement, cela fait partie des problématiques émergentes, depuis quelques années. Le champ d'actions est tellement vaste que cela pose difficulté.

Philippe LE MOING-SURZUR

Je vous remercie pour la richesse des échanges et je vous souhaite un très bel été avant de nous retrouver en plénière au mois de septembre.